

Faulquemont : **PASSAGE en FORCE ?**

Chemin Longchamp :

Passage entre la rue Robert-Schuman

et l'avenue Viaud (parking collège Paul-Verlaine).

Une nouvelle fois je publie sur ce sujet qui tient à cœur à plusieurs d'entre vous.



Ce chemin est utilisé par de nombreuses personnes et pas seulement les riverains.

Le passage en force des élus, qui tiennent à tout prix à vendre ce terrain, interpelle forcément. De là à dire louche ? Bizarre...

Ce passage date **depuis 1968**, n'a jamais attiré leur attention, alors que le maire BIANCHIN a été adjoint à l'urbanisme, puis aux travaux sous les mandats du maire précédent (Claude STEITZ) avant d'être maire de la commune.

Soit plus de 33 ans de mandat d'élus. Et c'est seulement aujourd'hui, en 2021, qu'il s'inquiète de ce chemin.

Hasard ou à cause, sa fille est venue habiter la rue Robert-Schuman quelques mois au cours de cette année.



Aurait-il découvert l'existence de ce chemin à ce moment là ?

Ce chemin va faire l'objet d'une délibération qui sera soumise aux votes des élus
ce lundi 13 décembre 2021 dans la grande salle du Herrenwald à 19h00.

**D'ores et déjà les utilisateurs de ce chemin savent qu'ils peuvent compter sur le soutien
des élus dit de l'Opposition (4 voix) pour voter contre cette proposition.**

Comme je l'indiquais dans mes publications précédentes, que vous retrouverez en fin de page et sur le site,

<https://patrickbonnet.org/2021/12/05/vrac-faulquinois-vols-aines-chemin-fuite-o-ehpad-st-nico/>

<https://patrickbonnet.org/2021/11/27/passage-longchamp-et-ca-continue-encore-et-encore/>

<https://patrickbonnet.org/2021/05/10/chemin-longchamp/>

SEPT élus de la majorité habitent le Longchamp : La conseillère Cassandra RIBU, la conseillère Valérie STAUB, le conseiller délégué DUPONT Jean-Luc, le conseiller délégué PEZZA Félix, le conseiller délégué RIOTTE Dominique.

Deux autres à proximité : La conseillère déléguée Eliane LECLERE, le conseiller Hervé BOULLEE.

Pourrez-vous compter sur leurs voix comme vous pourrez compter sur les notres ?

Pas sur, dans cette délibération (voir page suivante), il est indiqué

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 1^{er} décembre 2021 propose à l'unanimité de céder ce chemin aux propriétaires qui souhaitent l'acquérir. La procédure d'usage consiste dans un premier temps de constater la désaffectation de ce chemin, de le déclasser du domaine public communal puis de l'intégrer dans le domaine privé communal, ce qui permettra ensuite de céder son emprise.



A l'unanimité : Dans cette commission d'urbanisme siège parmi les élus cités plus haut, **le conseiller délégué DUPONT Jean-Luc, le conseiller délégué PEZZA Félix, la conseillère Cassandra RIBU, la conseillère Valérie STAUB.**

Absent ce jour-là, j'ignore s'ils ont participé à cette commission. Je ne sais donc pas **s'ils ont approuvé de céder ce chemin aux propriétaires qui souhaitent l'acquérir.**

Résultat lundi soir.

J'ai rédigé toutes ces publications et cette dernière en soutien à votre demande. **Mais il est temps que vous preniez le relai.**

Pour cette raison, je vous invite à assister à ce conseil municipal, vous connaîtrez les arguments développés par les élus de la majorité pour céder ce chemin.

Une précision, vous n'aurez pas le droit à la parole, ni d'exprimer votre désapprobation jusqu'à ce que la séance soit levée.



N° 16 – PATRIMOINE : Déclassement du domaine public d'un chemin piéton reliant le parking du Collège Paul Verlaine à la rue Robert Schuman

Le chemin piéton reliant le parking du collège Paul Verlaine à la rue Robert Schuman est jouxté de deux propriétés privées dont les propriétaires se plaignent régulièrement d'incivilités en raison de la présence de chemin (jets de débris par-dessus la clôture, nuisances sonores etc...).

Les riverains ont manifesté leur intention d'acquérir à la commune l'emprise du chemin piéton d'une surface d'environ 75 m².

Dans son avis daté du 27 octobre 2021, France domaines estime ce terrain à 2 100 €/are étant donné sa configuration et sa constructibilité limitée et du fait de son emplacement.

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 1^{er} décembre 2021 propose à l'unanimité de céder ce chemin aux propriétaires qui souhaitent l'acquérir. La procédure d'usage consiste dans un premier temps de constater la désaffectation de ce chemin, de le déclasser du domaine public communal puis de l'intégrer dans le domaine privé communal, ce qui permettra ensuite de céder son emprise.

L'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière dispose que lorsque le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par voie, la procédure ne nécessite pas d'enquête publique.

Dans le cas présent, la partie concernée par le déclassement n'est utilisée que par des piétons pour accéder depuis le parking du collège Paul Verlaine, à la rue Robert Schuman et qui disposent d'alternatives comme l'accès direct via l'avenue Longchamp ainsi qu'un autre chemin piéton au Nord-Est de la rue Robert Schuman communiquant avec le plateau sportif du gymnase Paul Verlaine.

Dans ces conditions, je vous **PROPOSE** de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales et :

- 1) de **CONSTATER** la désaffectation de cette voie dans la mesure où elle n'est utilisée que par les piétons et qui disposent d'alternatives pour rallier la rue Robert Schuman ;
- 2) de **DECLASSER** cette voie communale sans enquête publique préalable puisque son déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;
- 3) de **INTEGRER** cette voie dans le domaine privé communal ;
- 4) de **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

-0-

Mes publications précédentes

FAULQUEMONT :

La fermeture du chemin piétonnier

à l'arrière du collège Paul-Verlaine,
qui relie le parking de l'ancien LIDL, avenue VIAUD,
au Longchamp via la rue Maurice Barrès.



**Ce passage existe
depuis 1968**

Souvenez-vous, il y a quelques temps j'avais publié

ceci

J'ai toujours raison !

Même quand j'ai tort !

Voilà une nouvelle idée du maire de Faulquemont qui est,
de l'avis de nombreux habitants du Longchamp,

une très mauvaise idée.

ville de FAULQUEMONT

Mesdames Messieurs les riverains
Rue Robert Schuman
57380 FAULQUEMONT

Date : 16 février 2021

Nos Réf : ZB/POL/dr

Objet : incivilités

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs résidents de la rue Robert Schuman à Faulquemont, viennent de m'interpeller pour se plaindre des nombreuses incivilités commises dans le passage menant vers le parking du Collège Paul Verlaine.

Selon les propos relatés, l'attitude adoptée par certains individus nuirait considérablement à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur.

Le service de police municipale et ceux de la gendarmerie ont déjà été alertés sur ces faits.

C'est pourquoi, la municipalité se propose d'engager une réflexion pour une éventuelle fermeture de ce passage piéton moins fréquenté depuis la fermeture des locaux commerciaux.

Au préalable, vous voudrez bien nous faire connaître par retour de courrier ou courriel à l'adresse faulquemont@ville-faulquemont.fr votre avis et ressenti sur cette problématique.

Veuillez agréer, Mesdames Messieurs les riverains, l'expression de mes salutations distinguées.

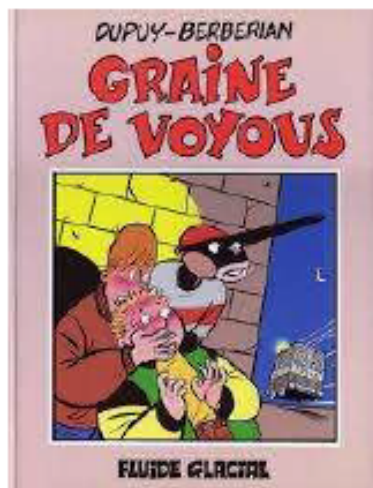
Le Maire

Au prétexte que « *des individus nuiraient à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur* », le maire de Faulquemont n'a trouvé que cette solution...

On a tous un ami
un peu
STUPIDE



Mais on l'adore quand même !!!



Dans ce cas pourquoi ne pas fermer :

- ✓ La Clairière,
- ✓ Le parking du collège Paul-Verlaine,
- ✓ Le parking Erckmann-Chatrian,
- ✓ Le parking du Cimetière ... ,

autant de lieux comme ce passage du Longchamp tous très fréquentés par

« *des individus qui nuisent à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur* »

DEPUIS des ANNEES ?

Dans ce cas pourquoi ne pas fermer :

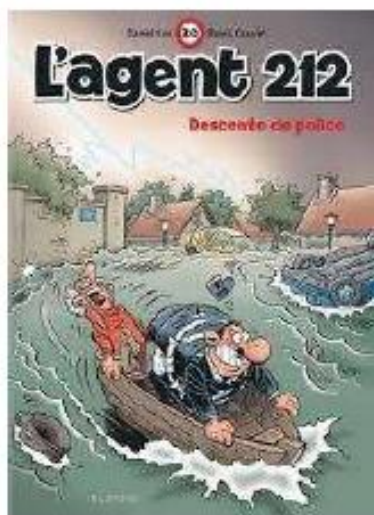
- la rue de Metz, alors qu'elle fait l'objet de course automobiles par « *des individus qui nuisent à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur* » **DEPUIS PLUSIEURS MOIS ?**

En clair le maire et ses conseillers ne remédient pas au problème des nuisances, simplement ils les repoussent ailleurs.

La sagesse dit que plutôt maudire l'obscurité il vaut mieux allumer une lampe, de tout évidence notre maire n'a pas l'ampoule pour libérer la lumière, autrement dit n'a pas la solution. **POURTANT ...**

- A ton avis, quel est le pire fléau de notre époque, l'ignorance ou l'indifférence ?

- Je sais pas et je m'en fous.



Il y a certainement d'autres solutions :

- Le maire a-t-il oublié qu'il a des pouvoirs de police ?
- Le maire a-t-il oublié qu'il a nommé un conseiller municipal délégué (**payé**) à la Réglementation et à la Police Municipale, monsieur Jean-Luc DUPONT, résidant lui aussi au Longchamp ?
- Le maire peut déléguer s'il n'ose pas ;
- Le maire peut déléguer s'il a peur ;
-

Non la fermeture de ce chemin n'est vraiment pas une bonne solution, d'autant plus que cette demande n'est adressée qu'aux habitants de la rue Robert Schuman alors que de nombreux faulquinois, du Longchamp et d'ailleurs, les collégiens utilisent cette rue. Ont-ils pensé à la pose de caméras ? **Pas d'argent ?** Je ne vais pas rappeler à chaque fois qu'ils consacrent un budget pour payer les élus tous les mois (10 000€/mois).



Un conseiller municipal délégué habite cette rue (Robert Schuman), nous ne l'avons jamais entendu se plaindre lors d'un conseil municipal ou au cours d'une réunion de commission, pourtant il est membre de trois commissions (*solidarités et santé, Sport et Vie Associative, Animations et Jeunesse*).

Elu depuis 32 ans, c'est **curieusement** aujourd'hui que le maire s'inquiète de la fréquentation de ce passage par « **des individus qui nuisent à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur** ».

Au fait, saviez-vous que depuis peu la fille du maire habite ce quartier ?

C'est drôle n'est-ce pas ?

Non ?

Ah bon !

**Mon père est maire
Ma tante est soeur
Mon cousin est frère
Mon frère est masseur**

Famille de fou !



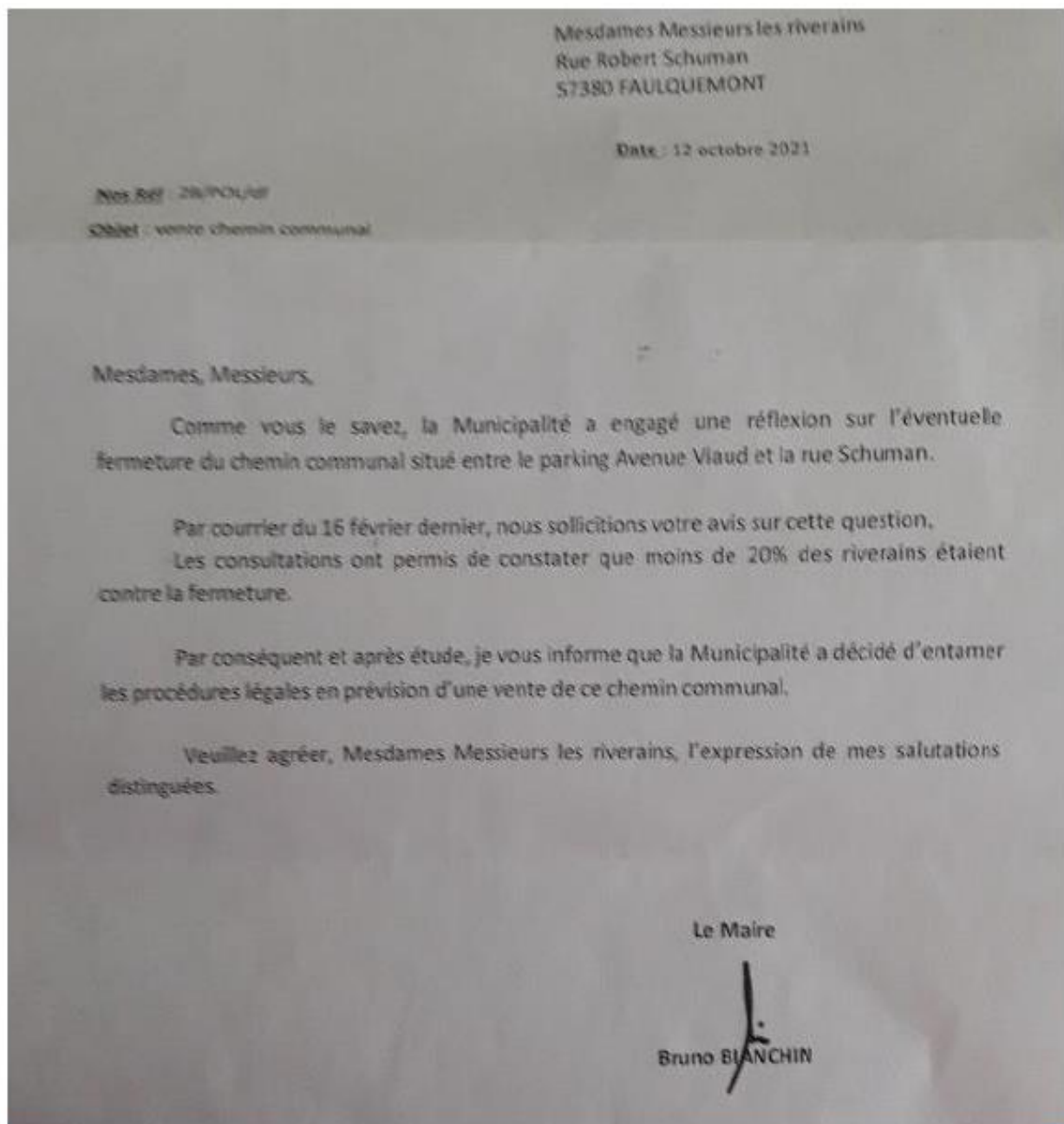
Ces mots d'une élue mosellane : « On oublie les principes essentiels qui doivent guider un élu : se mettre au service de ses concitoyens et servir les intérêts de la République et non pas ses intérêts personnels ».

Mais voilà,

le maire et son équipe dont nous ne faisons pas partie, (*HEUREUSEMENT, nous n'avons pas les mêmes valeurs*) persistent malgré le mécontentement de riverains, de non- riverains et autres utilisateurs.

**Voici, qu'ils en remettent une nouvelle couche
avec ce second courrier adressé**

seulement aux habitants de la rue Robert SCHUMAN





On s'interroge.
Vous vous interrogez.
Vous nous avez interpellé,

alors je me suis intéressé particulièrement à ce dossier.

Je suis étonné que des élus, et plus particulièrement ceux habitant le LONGCHAMP et le secteur environnant,

Habitent le Longchamp :

La conseillère Cassandra RIBU,

La conseillère Valérie STAUB

Le conseiller délégué DUPONT Jean-Luc,

Le conseiller délégué PEZZA Félix

Le conseiller délégué RIOTTE Dominique

Habitent à proximité :

La conseillère déléguée Eliane LECLERE

Le conseiller Hervé BOULLEE

Ne se sentent pas concernés par la fermeture de ce chemin lieu de passage, existant depuis 1968 et reliant le lotissement du LONGCHAMP à la ville.

Quoique pour certains je ne suis guère surpris, percevant tous les mois une indemnité (Couleur rouge).

Craindraient-ils de perdre ce pactole qui les a fait s'engager derrière le maire lors des dernières élections ?



**Le courage,
On ne peut
L'ACHETER**

**Mais la
LÂCHETÉ
Peut se vendre**

Les usagers pourront-ils compter sur le soutien des 3 autres (en vert).

A ces usagers, je dis « ne rêvez pas » vu l'accueil qu'ont reçu les personnes qui se sont présentées au domicile de ces élus afin de les sensibiliser sur l'importance de ce chemin pour les habitants du Longchamp.

Est-ce de la lâcheté ou tout simplement un intérêt à ne pas déplaire au maire, raison pour laquelle ils se sont engagés à ses côtés.

« Savoir où est le bien et s'en détourner, il n'y a pire lâcheté » a dit Confucius

Quid de l'intérêt public ? **Intérêt quoi ?** Ces gens-là n'ont aucune morale.

**Pour eux, ils n'ont pas été élus pour vous défendre
mais pour défendre leurs propres intérêts.**

—0—

Ce chemin, ces élus veulent le fermer au prétexte que, citons-les : « *certaines individus nuiraient considérablement à la qualité de vie et à la tranquillité des habitants du secteur* ».

Dans ce cas, pourquoi ne pas installer une vidéoprotection comme l'a fait la commune de Sarreguemines. Vu la longueur du chemin d'une petite trentaine de mètres, une seule caméra suffirait.

Moselle

Sarreguemines : la vidéoprotection, l'autre "arme" de la police municipale

Nicolas THERCY



Même si les résultats sont difficilement quantifiables sur le terrain, la vidéoprotection peut être assimilée à une arme de dissuasion massive. C'est en tout cas le sentiment qui règne à Sarreguemines.

Sébastien Jung, adjoint en charge du développement du centre-ville, est persuadé du bienfait de ce type d'installations, celles-ci permettant à la fois « un plus grand sentiment de sécurité » pour la population, mais aussi « un nombre en forte baisse des dégradations sur les bâtiments publics et le mobilier urbain ».

• Entre centre-ville et aux carrefours

La cité faïencière compte 67 caméras implantées principalement en centre-ville et au niveau des carrefours importants de la ville. « Il ne se passe pas une semaine sans que la police nationale ne fasse appel à notre vidéoprotection. Pour nos policiers municipaux, cet équipement est aujourd'hui indispensable dans l'exercice de leurs fonctions », décrit l'élu, preuves à l'appui.

« Ces derniers jours, nos caméras ont permis d'élucider une affaire de dépôt sauvage à proximité du centre-ville, de retrouver des auteurs de dégradations et de mettre la main sur l'auteur d'un vol de sacoche dans la voiture d'un livreur, entre autres », cite l'adjoint.

• Demain, la vidéo-verbalisation

S'il n'est pas prévu d'installer dans l'immédiat de nouvelles caméras dans la ville, une optimisation de l'existant est prévue afin de rendre homogène le parc (certaines caméras sont branchées en wifi, d'autres non, quelques-unes peuvent lire les plaques d'immatriculation la nuit...). Aussi, « la vidéo-verbalisation est à l'étude. Par exemple, pour améliorer le stationnement à proximité des écoles. Nos policiers sont parfois pris à partie dans le cadre de l'exercice de leur travail. Ce serait une manière d'y remédier et d'améliorer le stationnement dans la ville ».

--0--

Comme je l'indiquais dans ma première publication, le maire avait décidé d'entamer « Une réflexion » sur ce chemin alors que peu de temps après sa fille soit venue habiter la rue SCHUMAN. Hasard ?

Sa fille n'y habitant plus et s'étant engagé, comme à son habitude, sur des promesses faites à l'emporte-pièce, voilà que le maire persiste jusqu'à vouloir vendre la surface que représente ce chemin.

Oui, car il ne s'agit pas tant de le fermer que de le vendre. IL L'A PROMIS.

Il a d'ailleurs des acheteurs.

Mais que peuvent bien faire les acheteurs d'un chemin de moins de 30 mètres de long et de moins de 2 mètres de large ?

--0--

On peut regretter que l'Association du Bien Vivre au Longchamp (ABVL) ait fermé ses portes trop tôt, elle aurait pu défendre la fermeture de ce chemin, cher à ses adhérents.

Pour ma part, je suis sensible à la préservation de la qualité de vie et de la tranquillité des habitants du secteur comme de tous ceux des quartiers de Faulquemont.

Je le suis d'autant plus qu'en qualité
De citoyen lambda,
De conseiller municipal,
De membre d'associations Anticorruption...

Je tiens à faire respecter la loi pour que des « individus, quels qu'ils soient, ne viennent pas au plus nuire ». A suivre, je peux vous l'assurer.

Patrick BONNET (patrickbonnet2010@hotmail.fr 06 77 51 85 64)

N'hésitez pas à partager cette information autour de vous,
les habitants de la rue SCHUMAN ne sont pas les seuls
utilisateurs de ce passage.

Au prochain conseil municipal vos élus vont devoir se prononcer
sur la suppression d'un chemin qui relie
les habitants du Longchamp à l'avenue VIAUD.

Nous avons publié là-dessus :

<https://patrickbonnet.org/2021/11/27/passage-longchamp-et-ca-continue-encore-et-encore/>

<https://patrickbonnet.org/2021/05/10/chemin-longchamp/>

« Ce chemin sera vendu, c'est déjà décidé » a fait savoir BIANCHIN.



Ah Bon ?

Le conseil municipal n'a pas encore eu lieu
qu' « il » a déjà décidé de supprimer et
de vendre ce passage ?

Sept élus habitent le Longchamp et ses alentours.

(Les conseillères Cassandra RIBU et Valérie STAUB, le conseiller Hervé BOULLEE, la conseillère déléguée Eliane LECLERE, les conseillers délégués DUPONT Jean-Luc, PEZZA Félix, RIOTTE Dominique).

Se plieront-t-ils aux caprices, aux intérêts du potentat local ?

Ou s'opposeront-ils à la suppression et à la
vente de ce chemin ?

Ou défendront-ils les intérêts des nombreux
utilisateurs ?

Ou seront-ils encore, comme lors de chaque
vote, les godillots d'une chambre d'enregistrement ?



Les élus, dit de l'Opposition, ne veulent pas
de cette suppression ni de cette vente.



Si ce chemin est utilisé aussi par des « coquins »,
la mise en place d'une caméra de surveillance
suffirait à résoudre le problème.

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/incivilités-et-foutage-de-gueule/>

C'est encore AILLEURS

Extrait article de presse, commune de Folschviller

La sécurité est donc l'une de vos priorités ?

« Bien sûr, avec d'autres d'ailleurs, comme tout ce qui a attrait au social, au développement économique. **Garantir la sécurité de tous** est primordial. Nous allons poursuivre le déploiement de la vidéosurveillance, aux entrées et sorties de ville, ainsi que dans des secteurs connus pour accueillir des regroupements de personnes. Au total, 13 caméras vont être branchées et d'autres devraient encore suivre. Cela s'est fait en partenariat avec la gendarmerie. Ensemble, nous avons pu ainsi évaluer les besoins ».